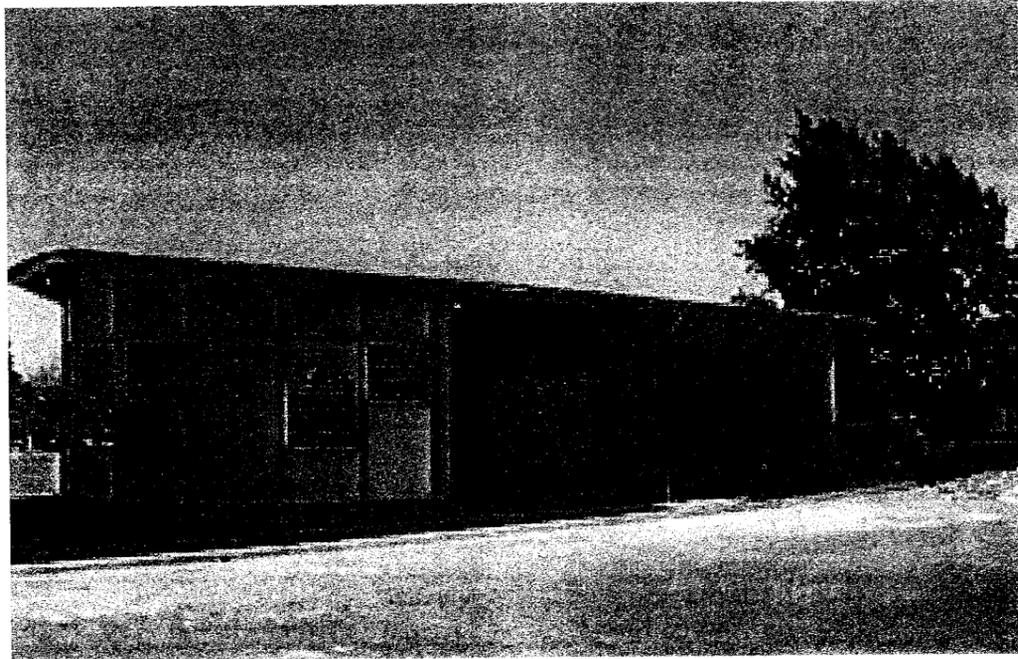


DOSSIER TECHNIQUE



Maître d'Ouvrage : COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (33)

LOCAL DE GARDIENS DANS UN CENTRE DE RECYCLAGE

Ce dossier comprend :

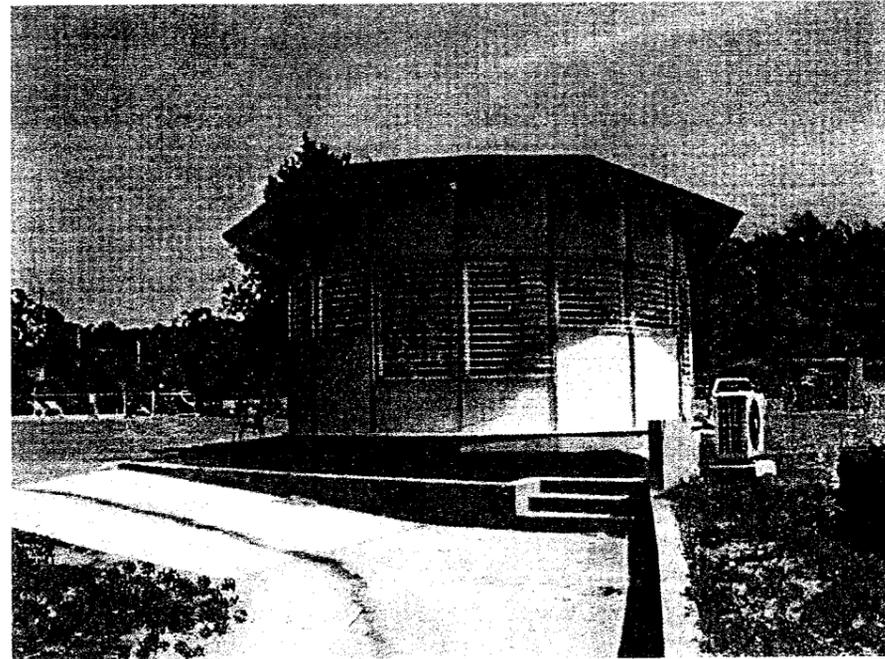
| | |
|--------------------------------------|-----------|
| | feuilles |
| Page de garde | 1/12 |
| Façades | 2/12 |
| Plan | 3/12 |
| Coupes longitudinale et transversale | 4/12 |
| Extraits du C.C.T.P. | 5 à 12/12 |

Nom du Candidat :

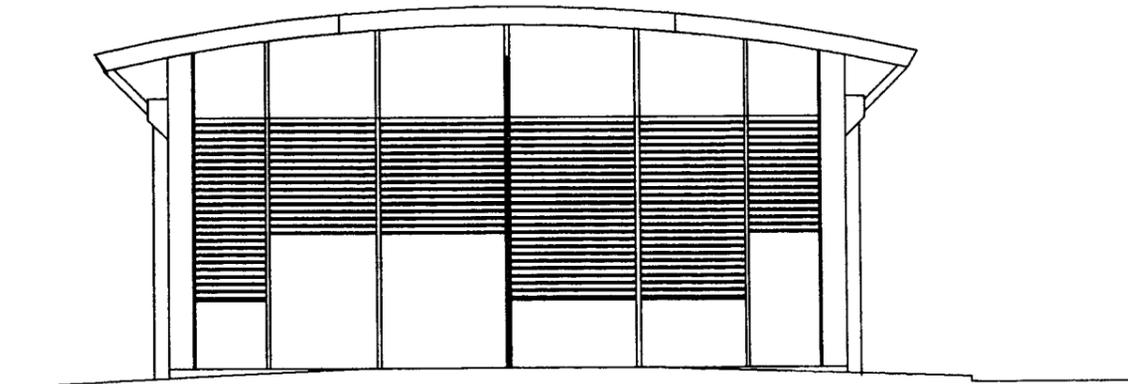
NB : Aucun document personnel n'est autorisé

| | |
|------------------|--|
| ATTENTION | Ce dossier est à remettre aux surveillants à l'issue des épreuves : EP1 activité N°1 et activité N°2 |
|------------------|--|

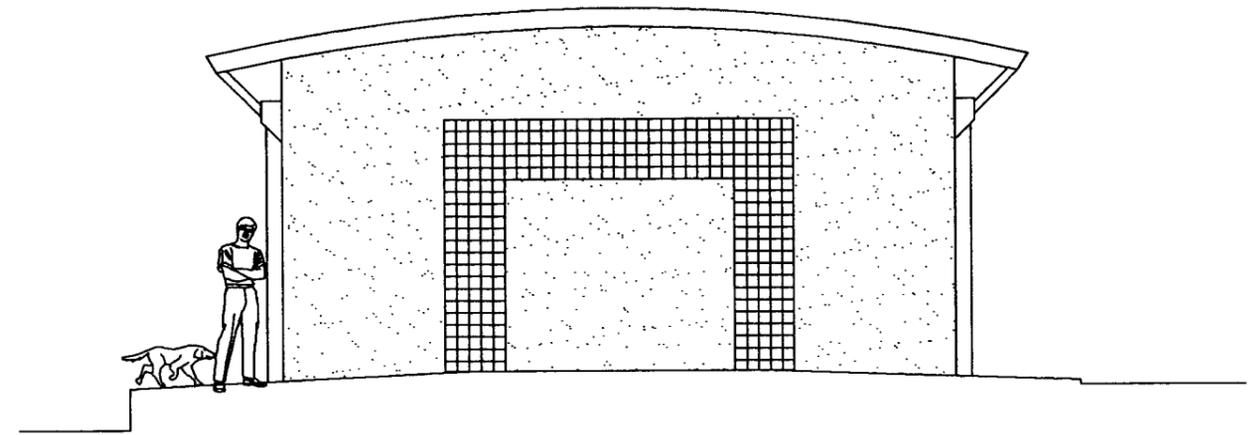
| | | |
|---|---------------------|-----------|
| Groupement interacadémique II | Session 2005 | code |
| Examen et spécialité : B.E.P des Techniques de l'Architecture et de l'Habitat | | |
| DOSSIER TECHNIQUE | | page 1/12 |



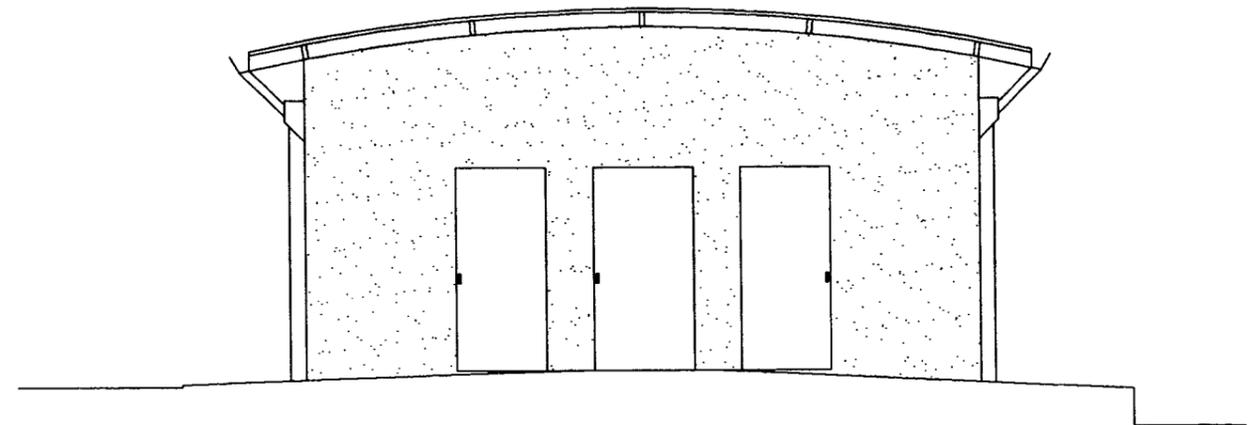
FACADE OUEST

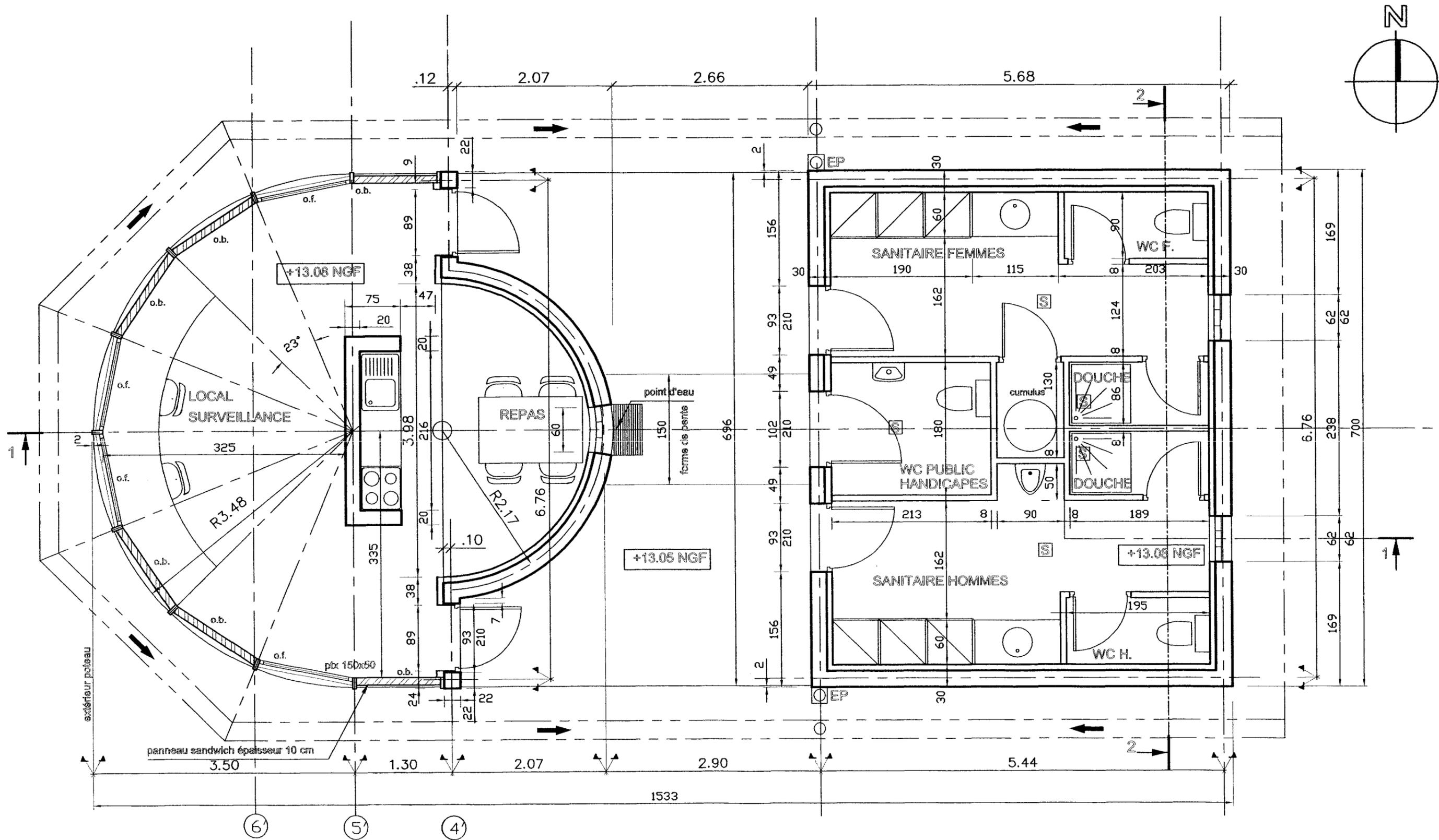


FACADE EST



Façade VESTIAIRES sur passage couvert

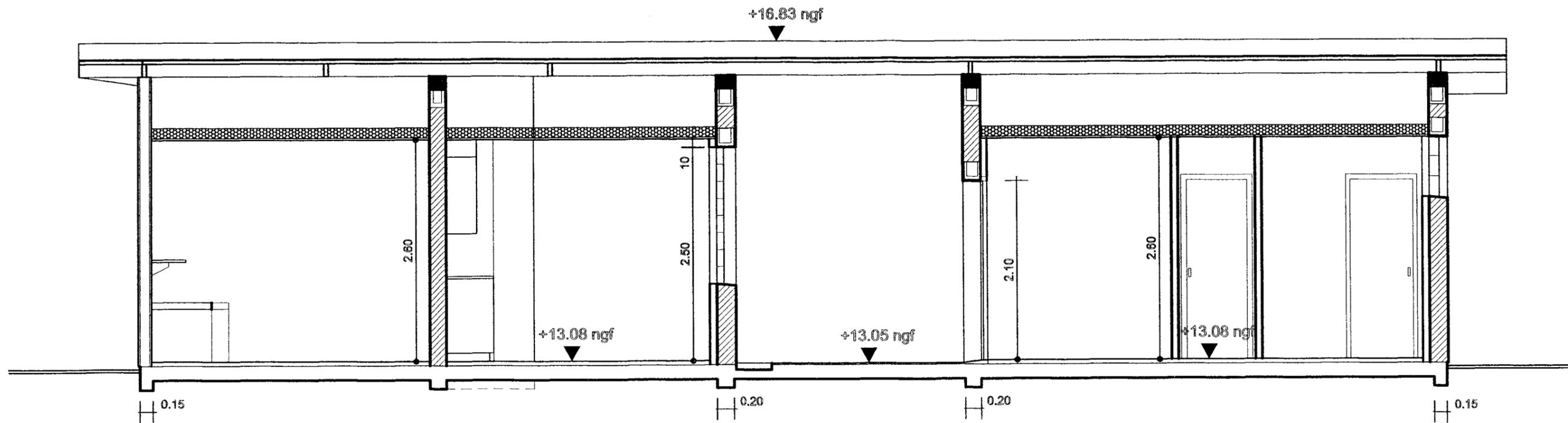




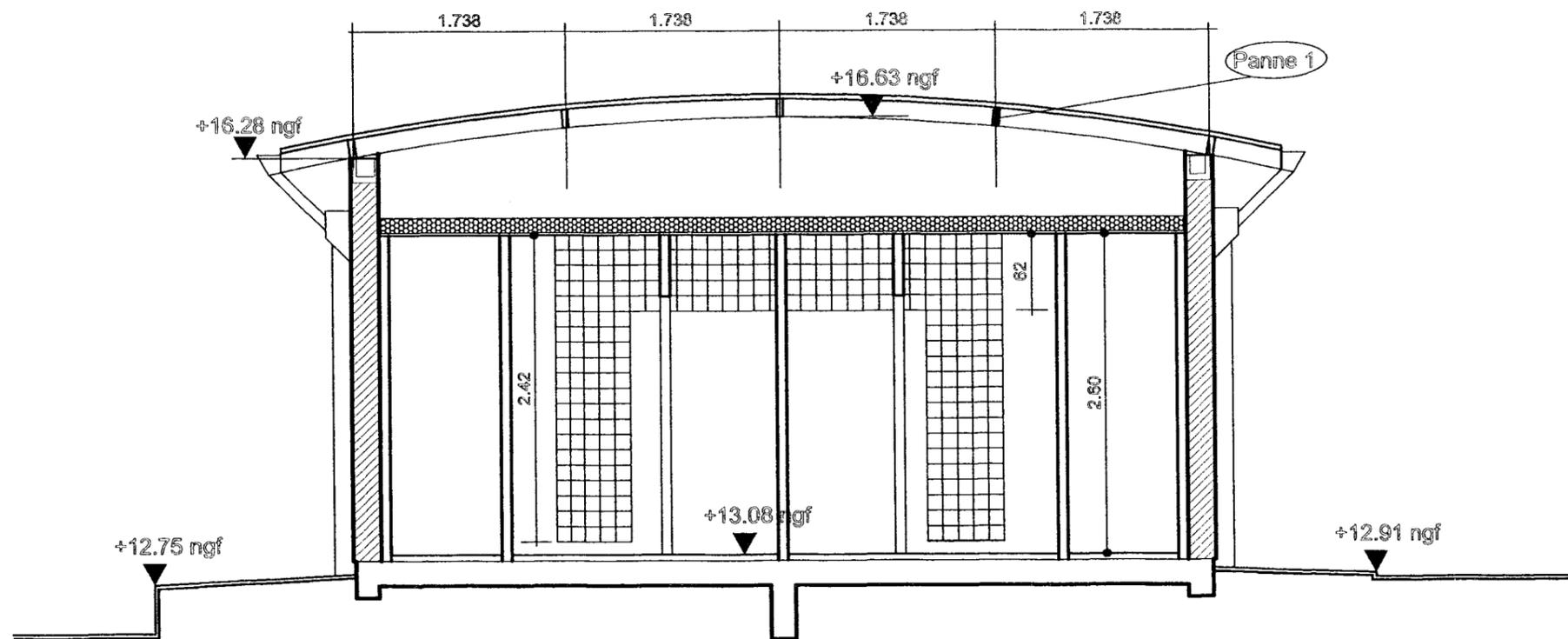
LEGENDE:

- o.b. : oscillo-battant (sur allèges hautes)
- o.f. : ouvrant à la Française (sur allèges basses)
- S siphon de sol

| | | | | |
|-----------------|--|--------------|-------------------|------------------|
| PLAN des LOCAUX | Groupement Interacadémique II | Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | |
| | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'Habitat | | Ech 1:50 | Feuille DT- 3/12 |



COUPE 1-1 LONGITUDINALE



COUPE 2-2 SUR VESTIAIRES SANITAIRES

| | | | | |
|--------|--|--------------|-------------------|-----------------|
| COUPES | Groupement Interacadémique II | Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | |
| | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'Habitat | | Ech 1/50 | Feuille DT-4/12 |

Cahiers des Clauses Techniques Particulières

NOMENCLATURE PARTIELLE DES LOTS

| | | |
|---------|---|---------------|
| Lot n°1 | MAÇONNERIE | p. 6 et 7/12 |
| Lot n°2 | CHARPENTE – COUVERTURE – PANNEAUX DE FACADE | p. 8 et 9/12 |
| Lot n°3 | PLATRERIE – DOUBLAGE - PLAFONDS | p. 10 à 11/12 |
| Lot n°4 | PLOMBERIE–SANITAIRES | p. 12/12 |

**E
X
T
R
A
I
T
S**

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------|---|------------------|
| Groupement Interacadémique II | | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'habitat | |
| Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | Extrait C.C.T.P. | Feuille DT-5 /12 |

MAÇONNERIE

1.10 - MAÇONNERIE EN ELEVATION

1.10.1 – Parois en agglomérés de béton creux enduits

Réalisation de murs en agglomérés de béton creux, (20 x 20 x 50), hourdés au mortier de ciment, dosé à 350 kg de ciment, compris poutres béton, feuillures pour portes, panneaux préfabriqués de briques de verre, appuis, etc...

Linteaux et chaînages horizontaux en B.A., coulés dans des blocs – linteaux (20 x 20 x 50). Section intérieure du béton armé : 15 x 15

Appuis des linteaux sur jambages : 20 cm.

Localisation :

- Murs périphériques du local Vestiaires/Sanitaires.
- Mur semi circulaire du local Surveillance/Repas.

Nota : Une attention particulière sera donnée à la réalisation de cette paroi, par la mise en œuvre de demi blocs découpés et collés soigneusement.

1.10.2 – Béton armé

Réalisation de la partie supérieure des murs, en forme de segment de disque, en béton armé coffré et coulé sur le chaînage horizontal.

Localisation :

- Murs Est et Ouest du local Vestiaires/Sanitaires.
- Mur semi-circulaire du local Surveillance/Repas.

1.10.3 - Parois en agglomérés de béton, creux, apparent

Réalisation de murs agglomérés de béton en creux de 20 cm, hourdés au mortier de ciment, dosé à 350 kg de ciment, compris chaînage horizontal.

Les agglomérés de béton creux ne reçoivent pas de doublage ni d'enduit et doivent rester apparents, avec jointoiement, en creux régulier, sur les 2 faces, qui devra être particulièrement soigné.

Localisation :

- Mur intérieur séparatif local Surveillance/coin Repas.

1.10.4 – Arase en béton

Réalisation d'une arase inclinée, en tête de mur, permettant de recevoir une panne suivant inclinaison de la couverture.

Béton dosé à 350 kg de ciment.

Localisation :

- Murs de façades Sud et Nord du local Vestiaires/Sanitaires.

| | | | |
|-------------------------------|---|--------------------------|------------------|
| Groupement Interacadémique II | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'habitat | | |
| Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | Extrait, C.C.T.P. | Feuille DT-6 /12 |

1.10.5 – Poteaux d'angles par blocs de béton

Réalisation de poteaux d'angles par blocs de béton creux spéciaux, (20 x 20 x 50), hourdés au mortier de ciment et remplis de béton armé, dosé à 350 kg de ciment, compris liaison avec le chaînage horizontal.

Section intérieure du béton : 15 x 15.

Localisation :

- Aux quatre angles du local Vestiaires/Sanitaires.

1.10.6 – Poteaux béton

Réalisation de poteaux en béton armé, dosé à 350 kg de ciment et de section 20 x 20, coulé dans des coffrages bois.

Localisation :

- Poteaux aux angles extérieurs du local Surveillance, au droit des portes d'entrée.

1.10.7 – Panneaux préfabriqués en briques de verre

Fourniture et pose d'éléments préfabriqués en usine, en briques de verre isolantes du type 198 NUAGES, quadrillées ou satinées de chez LA ROCHERE ou équivalent. Briques de verre de dimensions 19 x 19 x 8 cm.

Localisation :

- Façade Est (local Vestiaires/Sanitaires) : panneau de 5,00 m² environ à réaliser en 3 éléments préfabriqués.
- Mur courbe du coin Repas (donnant sur dalle couverte) : panneau courbe, de 1,20 m² environ.

Compris fourniture et pose des joints de dilatation, d'indépendance et d'appuis adaptés.

1.10.8 – Enduits extérieurs

- Enduit monocouche projeté, finition « grattée », teinte sable, épaisseur 20 mm, compris éléments béton armé (poutres, linteaux, poteaux).

Localisation :

- Toutes les faces extérieures des murs en agglomérés de béton de 20 cm du bâtiment.

- Enduit monocouche projeté: épaisseur 10 mm.

Localisation :

- sur tableaux de baies (jambages et sous face des linteaux)

1.10.9 – Appuis

Appuis, en béton moulé, non saillants. Les dimensions et dispositions devront tenir compte des doublages intérieurs.

Pentes et profils de 3 % minimum.

1.10.10 – Seuils

Ces ouvrages seront réalisés en béton moulé, avec pente de 3 % minimum.

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------|---|------------------|
| Groupement Interacadémique II | | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'habitat | |
| Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | Extrait C.C.T.P. | Feuille DT-7 /12 |

| |
|--|
| Lot n°2 CHARPENTE – COUVERTURE – PANNEAUX DE FACADE |
|--|

2.02 – CHARPENTE METALLIQUE

Le présent article comprend : la fourniture, le montage et la pose de l'ensemble des éléments métalliques nécessaires à la réalisation de l'ossature du local Surveillance/Repas et à la charpente de l'ensemble du projet.

2.02.1 – Dispositions particulières

Les hypothèses climatiques prises en compte pour les calculs de surcharges :

- localisation : BORDEAUX (33), altitude inférieure à 200 m
- région 2 pour la neige
- région 1 pour le vent, site normal.

2.02.2 – Dispositions particulières

- L'ossature sera constituée de poteaux et traverses 150 x 50 x 3,2 . Les poteaux comporteront une platine de fixation en pied sur fondation dans réservations prévues au lot n°1 en fonction des plans remis par le titulaire du présent lot. Les platines seront non apparentes et elles comprendront les crosses d'ancrages et toutes sujétions de fixations.
- La charpente sera constituée de portiques cintrés (Rayon : 18,04 m) et de pannes de même section 150 x 50 minimum, pour support d'une couverture cintrée en bacs secs.

Ces ouvrages seront réalisés avec des profilés du commerce type HA, IPE, tubes ou cornières.

L'entrepreneur aura à sa charge l'ensemble des pièces et accessoires nécessaires à l'assemblage et à la fixation de ses ouvrages. Il devra joindre les justificatifs de sa pré-étude à son estimation.

2.03 – COUVERTURE EN BACS SECS

2.03.1 – Bacs métalliques :

Fourniture et pose d'une couverture en bacs nervurés métalliques de **forme courbe** d'une seule longueur et d'épaisseur 0,75 mm. Les bacs seront galvanisés pré laqués avec sous face traitée anti-condensation. Teinte au choix du Maître d'Oeuvre. Compris l'ensemble des accessoires nécessaires.

La ventilation des combles sera assurée de façon à éviter les risques de condensation, particulièrement pour le local vestiaires/sanitaires. Elle pourra être assurée par des closoirs spéciaux. La section des ventilations sera égale à 1/500 de la surface projetée de la couverture.

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------|---|------------------|
| Groupement Interacadémique II | | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'habitat | |
| Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | Extrait C.C.T.P. | Feuille DT-8 /12 |

2.03.2 – Chéneaux/Bandeaux et descentes E.P. :

- Fourniture et pose de chéneaux/bandeaux en tôle acier galvanisé pré laqué d'épaisseur 20/10. Compris les supports et les fonds de chéneaux qui sont à la charge du présent lot.
- Fourniture et pose des descentes E.P. en tôle acier galvanisé pré laqué. Raccordement aux regards à réaliser par le lot n° 1.

2.03.3 - Grilles de Protection :

- Fourniture et pose de grilles de protection métalliques à l'extérieur de toutes les ouvertures du local Surveillance/Repas, y compris les portes d'entrée.
- Sur les châssis ouvrant à la française et oscillo-battants, les grilles seront constituées d'un cadre métallique en fer plat de 40 mm minimum directement fixé sur les poteaux verticaux. Le barreaudage sera en fer rond, diamètre 20 mm avec un espacement de 10 cm. L'ensemble sera galvanisé. Pour les portes d'entrée, les grilles de protection seront en aluminium, de mêmes caractéristiques que les menuiseries.

2.04 – PANNEAUX DE FACADES

Fourniture et pose de panneaux de façade sandwich de 100 mm d'épaisseur avec isolant en mousse rigide de polyuréthane, et habillages intérieur et extérieur en tôle acier, galvanisée et prélaquée, épaisseur 63/100 mm.

VARIANTE : Panneaux sandwiches avec face extérieure en PVC (polychlorure de vinyle) nervuré de 20/10 d'épaisseur, polystyrène extrudé (30 kg / m³) de 80 mm et face intérieure en panneaux de particules stratifié (masse volumique de 580kg/m³) d'épaisseur 10mm. Teinte au choix du Maître d'œuvre

L'ensemble sera fixé entre les poteaux, dans feuillures, avec renforts appropriés par cornières métalliques.

A la base des panneaux, bavette en tôle galvanisée pré-laquée d'épaisseur 15/10, pliée en atelier, soudée aux poteaux, faisant jet d'eau à l'extérieur et limite de chape à l'intérieur.

Interposition d'une bande bitumineuse sur la bavette, avant pose des panneaux.

Compris joints d'étanchéité en silicone sur toutes les jonctions d'éléments, seuils et appuis et toutes pièces de finitions et d'étanchéité.

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------|---|------------------|
| Groupement Interacadémique II | | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'habitat | |
| Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | Extrait C.C.T.P. | Feuille DT-9 /12 |

| |
|--|
| Lot n°3 PLATRERIE/DOUBLAGE/PLAFONDS |
|--|

3.01 - GENERALITES

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux de cloisonnement, doublage et plafonds nécessaires à la construction du local à usage des gardiens et de ses abords sur le centre de recyclage de BASSENS.

3.02 - CLOISONNEMENT

Les cloisonnements seront du type PLACOPAN de PLACOPLATRE d'épaisseur 50 mm, dont les assemblages seront réalisés avec des accessoires en bois débités.

Les pieds des cloisons au droit des pièces humides seront protégés par un profilé plastique du type PLACOPLATRE.

Tous les angles saillants seront protégés par des cornières d'angle P.V.C.

Localisation : L'ensemble des cloisons des locaux Vestiaires/Sanitaires.

3.03 - DOUBLAGE

Les doublages seront réalisés par panneaux thermiques de type PLACOPLATRE ou équivalent et constitués de la façon suivante :

- a) **Fourniture et pose de panneaux thermiques type PLACOMUR, 60 + 10**
Tous les angles saillants seront protégés par des cornières d'angle P.V.C.

Localisation : L'ensemble des doublages des murs extérieurs en blocs de béton creux des locaux Vestiaires/Sanitaires.

- b) **Fourniture et pose de plaques type PLACOSTIL de 13 mm cintrées** avec isolant thermique en laine minérale en panneaux semi-rigides de laine de verre d'épaisseur 60 mm disposées entre les montants.

Localisation : Mur courbe extérieur en blocs de béton creux (parpaings) du local Repas/Surveillance.

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------|---|-------------------|
| Groupement Interacadémique II | | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'habitat | |
| Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | Extraits C.C.T.P. | Feuille DT-10 /12 |

3.04 - PLAFONDS

3.04.1 – Plafond bacs autoportants métalliques

Le plafond sera métallique du type Armstrong ORCAL ou équivalent, bacs autoportants perforés, en acier léger électro-galvanisé 6/10, revêtu d'une peinture poudre polyester de dimensions 300 mm x longueur à définir selon calepinage et de hauteur 8 mm.

L'ossature sera de type Armstrong TRULOK (semi-apparente). Les panneaux reposeront, dans le sens largeur, sur la semelle de l'ossature apparente Trulok laquée, et seront équipés dans le sens longueur d'un raidisseur caché de dimension appropriée à la portée du panneau. Le détail de bord sera rainuré. Les profilés primaires seront suspendus aux pannes métalliques de la charpente par des fourrures en acier galvanisée adaptées.

Le plafond devra supporter une charge supplémentaire de 4.5 kg/m² uniformément répartie (isolat compris) et intégrer divers petits matériels (éclairage, ventilation ...). Il sera facilement démontable, rendant le faux-plafond facilement accessible.

Le plafond recevra un matelas de laine minérale adapté de 25 mm. Compris découpe des luminaires, ventilation et calepinage.

Localisation : Ensemble du local surveillance/coin repas.

3.04.2 – Plafond suspendu dalles métalliques

Le plafond sera métallique par dalles du type Armstrong ORCAL Microlook perforé ou équivalent, en acier léger électro-galvanisé 6/10, revêtu d'une peinture poudre polyester de dimensions 600x600mm et de hauteur 8mm.

L'ossature sera apparente du type Armstrong TRULOK F15. Les profilés primaires seront suspendus aux pannes métalliques de la charpente par les fourrures adaptées en acier galvanisé. Compris toutes suggestions pour support du bloc V.M.C.en liaison avec le titulaire du lot n°6.

Le plafond recevra un matelas de laine minérale adapté de 25 mm. Compris découpe des luminaires ventilation et calepinage.

L'ensemble ossature / dalles aura une masse de 4 kg/m²

Le plafond devra supporter une charge supplémentaire de 4.5 kg/m² uniformément répartie (isolant compris) et intégrer divers petits matériels (éclairage, ventilation,...). Il sera facilement accessible.

Localisation : Ensemble des pièces des locaux vestiaires/sanitaires.

3.05 – LAINES DE VERRE

Fourniture et pose de laine de verre en rouleaux croisés type IBR d'ISOVER ou équivalent avec pare-vapeur en sous-face, d'épaisseur totale 200 mm.

Localisation : Ensemble des locaux.

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------|---|-------------------|
| Groupement Interacadémique II | | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'habitat | |
| Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | Extrait C.C.T.P. | Feuille DT-11 /12 |

| |
|---|
| Lot n°4 PLOMBERIE SANITAIRES |
|---|

4.01 – POSE DE BOUCHES, GRILLES, SUJETIONS DE DECOUPES

Le présent lot devra assurer la pose et la fixation de toutes les bouches d'extraction ou de reprise d'air incorporé dans les plafonds et doublage des murs ou venant en raccord avec ces derniers, bouches qui lui sont définis avant l'établissement du plan de calepinage et fournies en temps opportun par le lot n° 6. Il devra toutes décomptes de passage en plafonds pour tout fluide ou élément traversant.

4.02 – RESEAU D'EVACUATION E.U./E.V.

Il est prévu au présent article les évacuations de tous les appareils sanitaires, ainsi que le raccordement des siphons de sol du lot « Carrelage », et ce, jusqu'au réseau sous dallage laissé en attente par le lot « Gros-oeuvre », pour toutes les installations.

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC M 1 de diamètres appropriés aux appareils, cheminant en apparent, soit :

- Ø 40 pour siphons de sol (S)
- Ø 32 pour urinoirs et vasques
- Ø 100 pour WC

Les réseaux E.U. et E.V. chemineront séparément, selon plan de principe joint au marché.

Pour les sanitaires, il sera prévu des événements de ventilation primaire à ventouse ramenés en plénum de faux-plafond ou en sortie en façade.

4.03 – APPAREILS SANITAIRES

L'installation des appareils sanitaires comprend la fourniture et la pose des appareils, les bondes, siphons, les robinetteries etc... nécessaires à une finition parfaite des prestations (compris supports de fixation).

Il sera réalisé des joints mastic au silicone d'étanchéité au droit de tous les appareils sanitaires.

Lorsque les appareils seront posés à l'aide de vis, celles-ci seront chromées, d'un diamètre et d'une longueur appropriés à l'usage et au poids des appareils et elles seront posées à l'aide de chevilles, tampons spéciaux.

Tous les appareils sanitaires seront de choix B.

Ils seront, sauf indications contraires, en grés émaillé de teinte BLANC.

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------|---|-------------------|
| Groupement Interacadémique II | | BEP des Techniques de l'Architecture et de l'habitat | |
| Session 2005 | DOSSIER TECHNIQUE | Extrait C.C.T.P. | Feuille DT-12 /12 |